

Contenu et portée

LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS

Pas de copier-coller possible ! À l'échelle mondiale, chaque politique nationale de l'architecture reflète les intérêts et les spécificités de la société dans laquelle elle s'inscrit. La réflexion est donc ouverte sur ce que devrait énoncer le texte québécois.

Hélène Lefranc

Lorsqu'on lui demande à quoi devrait ressembler une éventuelle politique nationale de l'architecture au Québec, Marc Chevrier s'arrête net. Puis, le politologue de l'Université du Québec à Montréal réfléchit à voix haute : « Ne faudrait-il pas y inclure la construction et l'aménagement ? Faut-il un seul texte ? Plusieurs ? » Pour lui, l'idée d'une seule politique intégrée qui prenne en compte les diverses dimensions s'impose, ne serait-ce que pour répondre aux préoccupations et aux demandes des différents organismes concernés, tels l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), Vivre en Ville et l'Ordre des urbanistes du Québec.

L'architecte et urbaniste Clément Demers, directeur général du Quartier international de Montréal, abonde dans le même sens : « Ce devrait être une politique nationale de l'aménagement et du design qui inclurait l'architecture, l'architecture du paysage, le design d'intérieur, le design urbain et le design graphique. La transdisciplinarité est la règle. » Il prend l'exemple des églises anciennes : « Elles sont remarquables du fait de leur implantation – dans des endroits stratégiques, sur une place de village ou en haut d'une colline –, de l'architecture, du design intérieur, des sculptures et des peintures. Un bâtiment, c'est un tout, pas uniquement une enveloppe. » Bref, il n'a rien contre une politique nationale qui soit ouverte et inclusive.

Architecture, urbanisme et aménagement du territoire sont étroitement liés, croit aussi Anne Guérette, architecte et conseillère municipale à Québec. « Mon travail d'élue me fait prendre conscience du fait que la planification du territoire est importante. Dans un cadre bien défini, on peut laisser les architectes s'occuper d'architecture. »

Une introduction éloquent

Une fois sa portée évoquée, on peut se pencher sur les termes à employer et le message que devrait exprimer cette politique. Chose certaine, il faut un énoncé fort en introduction, croient les personnes interviewées. Pour la chroniqueuse Marie-Claude Lortie, de *La Presse*, « on doit bien poser qu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie de tous. Le début du texte doit rappeler que l'architecture est d'abord une recherche de la manière de construire de façon intelligente selon nos besoins, qu'elle ne coûte pas forcément plus cher, surtout si on considère les coûts à long terme, et qu'elle ne se limite pas à la recherche de beauté ». →

**Une politique
intégrée s'inscrirait
ainsi de manière
concrète dans
les principes du
développement
durable.**



Logement social Boréal, Nantes, France, Tetrarc
Photo: Stéphane Chalmeau

Il faut en effet rappeler l'importance de l'architecture de qualité, reflet des valeurs culturelles et économiques d'une société, explique Alain Fournier, associé chez Fournier Gersovitz Moss Drolet: « Cela ne se limite pas à quelques bâtiments vedettes, mais concerne l'ensemble du cadre bâti. »

« En plus de représenter un investissement, la qualité d'un objet architectural se décline de quatre façons », rappelle Clément Demers, et le texte devrait résolument les formuler : une conception durable (et non basée sur la mode), des matériaux de qualité, une exécution soignée et, enfin, un entretien régulier et préventif. « Si on ne néglige aucun de ces aspects, un bâtiment traverse le temps », poursuit-il.

Une politique intégrée s'inscrirait ainsi de manière concrète dans les principes du développement durable, auquel le texte devrait explicitement faire référence. « Il devrait prendre en considération la notion de cycle de vie, ajoute Christian Savard, directeur général de l'organisme Vivre en Ville. Ce geste symbolique pour dire qu'on fera désormais les choses différemment devrait en effet mener à d'autres critères d'analyse des projets que le coût immédiat : qualité architecturale, localisation dans la ville, impact sur les usagers et sur les finances publiques à long terme, etc. » La politique devrait imposer ce cadre qualitatif, croit-il.

**Un consensus se dégage pour
que la politique nationale
de l'architecture
ou de l'aménagement
s'applique à toute réalisation
publique ou financée en partie
par des fonds publics.**



Des notions précises

Chacun a son idée des thèmes à inclure dans une politique nationale de l'architecture, la difficulté étant d'éviter la liste d'épicerie. Un sujet fait toutefois l'unanimité: la rémunération des professionnels en fonction des tarifs reconnus et convenables et leur sélection sur la base de la compétence et du talent. À cet égard, Marie-Claude Lortie pense que la politique devrait promouvoir l'organisation de concours sur les plans local et international. « Il faut encourager les talents locaux, mais aussi une ouverture large vers le monde, tout en prenant des décisions rationnelles d'utilisation des fonds publics. »

Pour Clément Demers, ni les concours d'architecture, ni les modes de sélection basés sur l'expérience ne sont la panacée. Il faut donc laisser les donneurs d'ouvrage choisir le mode et le moyen adaptés au projet pour sélectionner les professionnels. Une pratique devrait cependant être purement et simplement interdite: l'engagement sur la base des honoraires les moins élevés.

« Actuellement, c'est le plus bas soumissionnaire qui l'emporte. La commande publique n'est plus capable d'aller chercher le meilleur rapport qualité-prix », s'insurge Renée Daoust, architecte chez Daoust Lestage. Elle insiste donc pour que la future politique prescrive l'utilisation du décret gouvernemental – sans contournement possible – pour payer les architectes. À condition que les niveaux d'honoraires du décret, obsolètes à ses yeux, soient réajustés et redéfinis en fonction des responsabilités et des gestes accomplis. « Il est correct d'être en concurrence, mais celle-ci doit s'exercer sur les bons critères tels que l'expertise et l'approche conceptuelle, tout en veillant à préserver la relève », souligne-t-elle.

Par ailleurs, Clément Demers ajouterait l'obligation de confier la direction de tout projet d'aménagement à un professionnel de l'aménagement. « Ceux-ci sont en effet formés à l'écoute des besoins », renchérit Anne Guérette. Elle-même plaide pour que les architectes et urbanistes participent davantage à la définition des règles du jeu qui guident les constructions et les aménagements, donc les futures villes.

Un champ d'application public

Comme toute politique, loi ou réglementation, le document doit stipuler qui y est assujéti. Un consensus se dégage pour que la politique nationale de l'architecture ou de l'aménagement s'applique à toute réalisation publique ou financée en partie par des fonds publics. « Si, à tous les paliers de décision publique, y compris au municipal, on se met à bien faire les choses, le privé finira aussi par embarquer vers un aménagement et des constructions basés sur la qualité », estime Christian Savard.

Le premier responsable de la mise en œuvre de la politique et de ses objectifs de qualité serait donc le donneur d'ouvrage, puisqu'il est responsable de l'élaboration du programme préliminaire, de l'octroi d'un budget raisonnable et du choix des professionnels. Celui-ci devrait aussi accorder aux professionnels un mandat complet, depuis les étapes préparatoires jusqu'à la surveillance des travaux, selon Clément Demers.

Pour Marc Chevrier, la politique devrait aussi intégrer des sujets comme le patrimoine, la cohérence dans l'habitation urbaine ou la mise en valeur des ressources locales. « L'autre aspect est la recherche. D'après ce que je sais, il n'y a presque rien sur l'architecture du Québec dans les bibliothèques. On se penche surtout sur l'architecture internationale. Si on veut que la politique vive, l'enseignement et la réflexion théorique sur l'architecture d'ici doivent se développer dans les universités et les cégeps. Il faut relancer les études et peut-être créer une chaire. »

Finalement, chacun s'entend sur la nécessité de sensibiliser largement la société. « Il faut que les gens se sentent interpellés au quotidien par leurs milieux de vie, bâtis ou naturels, ajoute Claire Poitras, directrice du centre Urbanisation Culture Société à l'INRS. Ça passe par la sensibilisation dès l'école. Si on est peu exigeant sur la qualité de notre environnement construit, c'est sans doute parce qu'on le connaît mal. » Un engagement en matière d'éducation à l'architecture aurait donc sa place.

Cela aurait le mérite d'élargir le rayonnement du texte au grand public. Clément Demers insiste: « Le document doit être accessible et compris par tout le monde, comme tout ce qui est d'intérêt national. » Pour Claire Poitras, nul besoin d'entrer dans les détails techniques: « Une politique reste toujours générale, se bornant à énumérer de grands objectifs. »

L'ambition n'exclut pas la simplicité. ●

Groupe scolaire Lucie-Aubrac, Nanterre, France, Dietmar Feichtinger architectes
Photo: David Boureau

